

Reçu le 12/7/49
n° 1513/SM.

K.E.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

SERVICE DE L'HYGIENE.

Usumbura, le 4 juillet 1949

N° 1410/B.

OBJET :

Séjour Dr Delhaye.



cl.

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Docteur Delhaye, Médecin de la Colonie séjournera à Usumbura du 12 au 24 septembre 1949 et non au mois d'août comme il avait été annoncé précédemment.

Le Médecin Provincial du R.U.
Dr M. BAUDART,

M. Baudart

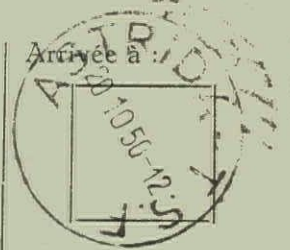
A Messieurs les Médecins (TOUS)

A Messieurs les Administrateurs de Territoire (Tous)

Astrida

CONGO BELGE

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS



NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
354	Pointe-à-Pitre	30/08	19	1700	

Heure :

Mentions de service :

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T.

- D Urgent
- RP Réponse payée
- LC Télégramme différé
- NLT Télégramme lettre
- TC Collationnement

F

Officiel = administratif
reindoff ~~for~~ ~~so~~ ~~est~~
astmida

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940).

no 38899/cob	factes établis par	medecin
colonie relève	stock médicaments en	
surplus atop	medecin propose	
ensuite rachat	par services gouvernement	
ou formation	medicale -	
	Jurgens	